



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis rectificatif

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:25-70724>

Département(s) de publication : **972**

Annonce n° **25-70724**

Services

Section 1 - Reference de l'avis initial

Annonce n° 25-69512

Section 2 - Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : BLUE LINES (972)

Type de Numéro national d'indentification : SIRET

N° National d'identification : 93058219200017

Ville : Fort de France

Code postal : 97200

Groupement de commandes : Non

Département(s) de publication : 972

Section 3 - Identification du marché

Intitulé du marché : PRESTATIONS D'ASSISTANCE A LA MOBILISATION DE DISPOSITIFS FISCAUX POUR LE FINANCEMENT DE NAVIRES DEDIEES A L'EXPLOITATION DU TRANSPORT PUBLIC MARITIME EN MARTINIQUE

Code CPV principal - Descripteur principal : 79220000

Type de marché : Services

Description succincte du marché : La société BLUE LINES a pour objet social l'exécution de la convention de concession pour la gestion et l'exploitation du transport public maritime conclue le 26 juin 2024. Dans le cadre de son développement, elle engage la construction de plusieurs navires destinés à renforcer son offre. Ces investissements, significatifs, pourraient ouvrir droit à un ou plusieurs dispositifs fiscaux de type crédit d'impôt. Afin de sécuriser la mobilisation de ces dispositifs, Blue Lines souhaite confier à un prestataire spécialisé une mission d'accompagnement complète, allant de l'identification du dispositif jusqu'à l'obtention effective du crédit d'impôt.

Critères d'attribution : Critère 1 : Qualité 60% Sous critère 1 : Qualité de la méthodologie proposée et organisation du suivi 30% Sous critère 2 : Pertinence des moyens humains affectés à la mission et expériences sur des missions similaires 30% Prix des prestations: 40%

Section 4 - Informations rectificatives

- Il est précisé que la production d'un certificat d'agrément CNAPS ne fait plus partie des pièces exigées dans le cadre de la consultation. La mention relative à ce document, éventuellement apparue dans l'avis initial, est donc supprimée.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 23/06/2025